



**REPUBLIQUE TOGOLAISE**  
*Travail-Liberté-Patrie*

---

**Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes**

---

Déclaration officielle

A

*L'occasion de la 6<sup>ème</sup> session de la Plateforme mondiale de réduction des risques de catastrophes du 13 au 17 mai 2019, Genève/Suisse*

---

Livrée par :

*Général de Brigade Damehame YARK  
Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile,  
Président de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes*

---

Monsieur le Président,

Je voudrais d'entrer de jeu, au nom de la délégation togolaise que j'ai l'honneur de conduire vous présenter toutes mes félicitations pour l'efficacité avec laquelle vous conduisez les travaux de la session. Permettez que je saisisse cette occasion pour rendre un hommage mérité aux autorités Suisses, au Secrétaire Général des Nations-Unies, son Représentant Spécial et tout le Bureau des Nations-Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes, les institutions partenaires et tous ceux qui ont œuvré pour la bonne réussite de cette importante assise.

Monsieur le Président,

Au cours de ces deux dernières années, le gouvernement togolais sous l'impulsion du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozinam GNASSINGBE, a fait des avancées notables au nombre desquels nous pouvons citer :

-la création et l'opérationnalisation de l'agence nationale de la protection civile suivies du recrutement de 215 nouveaux agents dont une quatre vingtaine de cadres supérieurs ;

- l'adoption de la politique nationale de la protection civile ;
- le renforcement du système national d'alerte précoce aux inondations et autres aléas ainsi que le dispositif de planification de réponses aux urgences et menaces testé par un exercice de simulation regroupant plus de 600 participants relevant des structures, parties prenantes des plateformes centrales, régionales et locales ;
- la gestion courant juin 2018 et janvier 2019 de plus de 18000 déplacés du nord Ghana vers le nord du Togo suite aux conflits ethniques liés au foncier. Je ne passerai pas sous silence l'assistance post catastrophes que le gouvernement apporte aux sinistrés à travers l'agence nationale de la protection civile ;
- la maintenance permanente en état d'intervention rapide, du matériel de protection civile offert à la sous région ouest-africaine par l'OIPC ;
- la mobilisation des Fonds Nordiques avec la facilitation de la Banque Mondiale, la CEDEAO, l'UEMOA et l'Union Africaine pour la protection et la stabilisation des portions de côtes togolaises en vue de minimiser l'impact du phénomène d'érosion côtière et de marées hautes et par ricochet accroître la résilience des communautés exposées face aux risques de catastrophes ;
- les vastes chantiers d'infrastructures routières et d'assainissement engagés par le gouvernement en zones urbaines, périurbaines et rurales afin de minimiser l'impact des catastrophes enregistrées au cours des décennies 2000 et 2010 etc.

Monsieur le Président

Pour réaliser ces progrès ci-dessus énumérés, nous avons rencontré des difficultés parmi lesquelles nous pouvons citer :

- le faible niveau de connaissance des caractéristiques hydro bioclimatiques en lien avec les différents aléas majeurs aux faciès changeant auquel le Togo est exposé ;
- le faible niveau de mobilisation des ressources interne et externe pour la réduction des risques de catastrophes ;
- l'absence d'un fonds national dédié à la gestion des risques de catastrophes et menaces ;

Monsieur le Président

S'agissant des progrès accomplis relatifs à l'élaboration des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophes, le Togo s'apprête à actualiser son document national vu les profondes réformes que le gouvernement a enclenché afin d'arrimer ce dernier aux différents instruments de planification de développement sectoriel et multisectoriel. En exemple, le Plan National de Développement (PND), avec un accent porté sur le développement social, a intégré en son axe 3 la thématique de réduction des risques de catastrophes ;

Monsieur le Président,

En termes d'engagement visant à accélérer la mise en oeuvre d'un développement durable fondé sur les risques, le Togo vient de se doter d'un nouveau Plan National de Développement pour la période 2018-2022, en remplacement de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi. Ce plan prend en compte les questions essentielles de développement. Notamment celles du développement des secteurs sociaux et du capital humain, du développement à la base et de la jeunesse, de la consolidation des bases de la croissance économique en adéquation avec la résilience des populations.

Cet engagement pour le développement durable a toujours été fort comme l'atteste le classement en 2018 du Togo par l'Overseas Développement Institute parmi les 19 pays ayant fait les plus grands progrès en termes absolus sur deux OMD. Avec cet engagement, le Cadre de Sendai s'est révélé d'une grande utilité pour mieux orienter l'arrimage de la thématique de réduction des risques de catastrophes avec nos différents instruments de planification de développement.

Monsieur le Président,

Je voudrais terminer mon intervention en réitérant toute la reconnaissance du gouvernement togolais au Bureau des Nations-Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNDDR) et Partenaires Techniques et Financiers qui apportent leurs appuis multiformes sans cesse renouvelé pour un Togo résilient face aux risques de catastrophes. Par la même occasion, je sollicite vivement les institutions partenaires à renforcer leurs appuis au Togo dans ses efforts en vue de la consolidation des acquis mais aussi pour mieux faire face aux mutations dues au changement climatique.

Je vous remercie